

# ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 15 mai 2012 —  $N^{\circ}$  106

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

Le mardi 15 mai 2012  $N^{\circ}$  106

La séance est ouverte à 13 h 53.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
M. McKay (L'Assomption) fait une déclaration afin de féliciter La Maison de la Famille La Parenthèse de Repentigny dans le cadre de la Semaine québécoise des familles 2012.
M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant le 20 <sup>e</sup> anniversaire de Place aux jeunes Abitibi-Ouest.
M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'artiste peintre eustachoise, Mme Marion H. Gérard.
M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner la présence de représentants d'Écotech Québec, la grappe des technologies propres.
M. Ferland (Ungava) fait une déclaration afin de souligner la participation de l'équipe Nunavik-Québec aux Jeux d'hiver de l'Arctique qui se sont tenus à Whitehorse, au Yukon, du 4 au 10 mars 2012.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration afin de remercier la Ville de Magog qui a consenti à se conformer à la <i>Charte de la langue française</i> en ce qui a trait à ses relations avec ses citoyens.
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant la Journée des implantés cochléaires.
À 14 h 01, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 13.
Moment de recueillement
M. le président dépose :
Une lettre, en date du 14 mai 2012, que lui a adressée Mme Line Beauchamp, députée de Bourassa-Sauvé, l'informant de sa démission.  (Dépôt n° 1301-20120515)
Présentation de projets de loi

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 72 Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 72.

\_\_\_\_

M. Fournier, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 75 Loi portant sur certains pouvoirs d'inspection et de saisie

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 75.

\_\_\_\_\_

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 73 Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 mars 2012

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 73.

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 74 Loi visant à prévenir les cancers de la peau causés par le bronzage artificiel

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 74.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1302-20120515)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 213 Loi sur l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF)

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1303-20120515)

M. Ouellette (Chomedey) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 213, Loi sur l'Institut de théologie pour la francophonie (ITF).

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 213 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation et que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi concernant la transformation de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1304-20120515)

M. Billette (Huntingdon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la transformation de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre délégué aux Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 214 Loi concernant la Ville de Saguenay

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1305-20120515)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Saguenay.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 214 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

#### Dépôts de documents

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Kawawachikamach, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

(Dépôt n° 1306-20120515)

M. Moreau, ministre des Transports, dépose :

Le rapport sur l'encadrement de la publicité automobile 2012 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

(Dépôt n° 1307-20120515)

Les rapports annuels de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec, du Fonds d'assurance automobile du Québec et de l'agence Contrôle routier Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

(Dépôt n° 1308-20120515)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 27 mars et 3 avril 2012 par le député de Mercier, concernant l'imposition d'une taxe sur certains produits alimentaires à faible valeur nutritive.

(Dépôt n° 1309-20120515)

\_\_\_\_\_

Le Président dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 15 mai 2012;

(Dépôt n° 1310-20120515)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bergeron (Verchères) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 mai 2012, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1311-20120515)

### Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 10 mai 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1312-20120515)

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 8 et 10 mai 2012, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 1313-20120515)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 14 et 15 mai 2012, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 48, Loi concernant l'inspection environnementale des véhicules automobiles.

(Dépôt n° 1314-20120515)

#### Dépôts de pétitions

M. Ouellette (Chomedey) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 105 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la rénovation des habitations à loyer modique (HLM).

(Dépôt n° 1315-20120515)

#### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

#### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, conjointement avec M. Deltell (Chauveau), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la contribution exceptionnelle de Madame Line Beauchamp à la vie politique québécoise, comme députée de Bourassa-Sauvé pendant près de 14 ans, et comme ministre depuis 2003.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Hivon (Joliette) propose:

Conformément aux principes de la séparation des pouvoirs, que l'Assemblée nationale exprime que dans une société de droit, les injonctions doivent être respectées.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

Mme Lapointe (Crémazie), conjointement avec M. Curzi (Borduas), M. Khadir (Mercier) et M. Aussant (Nicolet-Yamaska), présente une motion concernant la hausse des frais de scolarité; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant l'encadrement de l'utilisation des cinémomètres photographiques et des systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges et d'autres dispositions législatives.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du Livre vert pour une politique bioalimentaire du Québec intitulé « Donner le goût du Québec ».

M. Ouimet, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

 la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de décider si la commission veut se saisir de pétitions.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 mai 2012, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bergeron (Verchères).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement qu'il intervienne afin que le maire de Mascouche se retire du conseil municipal dès maintenant, à la suite des accusations d'abus de confiance par un fonctionnaire public, d'actes de corruption dans les affaires municipales, de fraude envers le gouvernement, et de complot, déposées contre lui.

#### **AFFAIRES DU JOUR**

#### Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 55, Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 55 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi sur les comptables professionnels agréés.

Après débat, le rapport est adopté.

#### Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité qui a siégé les 7, 8, 9, 10, 24, 28, 29 et 30 septembre, les 12, 13, 14, 15, 22 et 26 octobre, les 2, 11, 19, 25 et 26 novembre 2010, le 31 janvier 2011, les 1<sup>er</sup>, 3, 4, 9, 10, 14, 15 et 17 février, ainsi que le 22 mars 2011, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la question de mourir dans la dignité. La commission s'est également réunie en séances de travail à 51 reprises relativement à ce mandat. Ce rapport contient 24 recommandations.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 210 du Règlement, M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : une enveloppe fixe de 2 heures 30 minutes est partagée également entre les intervenants, soit 8 interventions de 18 minutes 45 secondes chacune.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

\_\_\_\_\_

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 16 mai 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

À 18 h 15, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 mai 2012, à 9 h 45.

Le Président

**JACQUES CHAGNON**